



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 19 février 2025
CR N° 26**

Présent (es) : Mesdames VANEY Nolwenn – CORMERAIS Martine - TORTORA Sandrine -
CHENAF Sandrine- HACENE Marie
Messieurs PALLARES Laurent – GILBERT Cédric - COUDURIER Julien

Excusé(es) : Messieurs BOULLE Thomas - BOTTONI Pierre - BREANT Théo (75)
Madame COLLE BELTAI Valérie

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

- Appel de salle pour l'Assemblée générale du comité 94 qui aura lieu soit le vendredi 20 juin 2025 soit le samedi 21 juin 2025. Merci d'envoyer votre candidature au 5894000@ffhandball.net
- Appel de salle pour les finales de Coupe du Val-de-Marne et de Coupe Départementale qui auront lieu le week-end du 7/8 juin 2025. Merci d'envoyer votre candidature au 5894000@ffhandball.net

CACHAN : La COC a bien reçu votre demande d'engagement d'une équipe -15 ans féminines mais ne peut la prendre en compte. Merci de vous rapprocher des clubs exempts lors de la 2^{ème} phase afin de jouer des rencontres amicales.

TOURNOIS MINI-HAND

US FONTENAY HB	09 mars
MAROLLES HB	09 mars
CSM BONNEUIL HB	16 mars
US ORMESSON	16 mars
HBC CACHAN	23 mars
CA L'HAY LES ROSES HB	30 mars
VILLENEUVE ABLON HB	6 avril
CS VALENTON	27 avril
US CRETEIL HB	4 mai
VILLIERS EC HB	4 mai
ES SUCY HB	11 mai
ELAN CHEVILLY LARUE	18 mai
HBC CHENNEVIERES	18 mai
RSC CHAMPIGNY	25 mai
CHB BRY	15 juin

CHAMPIONNATS MASCULINS

MOINS DE 18 ANS

HONNEUR :

POULE A

Rencontre US Créteil HB 3 / HBC Cachan du 08/02/25 :

Cachan : merci de confirmer le score de la rencontre.

2^{ème} DIVISION :

Rencontre US Fontenay HB 2 / US Alfortville HB 2 du 02/02/25 :

La COC entérine le score de 29 à 16 en faveur d'Alfortville. Le classement sera actualisé

COUPE DU VAL-DE-MARNE

MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / Villeneuve Ablon HB :

Villeneuve Ablon : Vous avez match perdu par pénalité sportive car vous avez fait jouer 13 joueurs lors de cette rencontre

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.